



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 13 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize avril, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Christophe SCHALLER, Bernard HORNY et Michel HAENNIG, Adjoint, Mmes Annick SCHERRER, Monique HEITZLER, Marie-Odile FUGLER, Catherine EMBERGER et Sylvie PLAIN, Conseillères Municipales, MM. Daniel ROTHENFLUG et David BURNER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : Mme Christiane HASSENFORDER, Adjoint au Maire, M. Florian FOURQUEMIN, Mmes Liliane GRUNEISEN et Fabienne GARCETTE, Conseillers Municipaux.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

Mme Christiane HASSENFORDER, Adjoint, a donné procuration de vote à M. Michel HAENNIG, Adjoint.

M. Florian FOURQUEMIN, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Bernard HORNY, Adjoint.

Mme Liliane GRUNEISEN, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Monique HEITZLER, Conseillère.

Mme Fabienne GARCETTE, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Marie-Odile FUGLER, Conseillère.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 23/03/2018
- 2/ Acquisitions diverses
- 3/ Demandes de subventions
- 4/ Approbation du Budget Primitif 2018 – Forêt de Wuenheim
- 5/ Approbation du Budget Primitif 2018 – M 14

- 6/ Dotation à l'investissement public local
- 7/ Forêt : Renouvellement de l'adhésion PEFC
- 8/ Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 précises et souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

Il fait part des procurations suivantes :

- Mme Hassenforder à M. Haennig
- M. Fourquemin à M. Horny
- Mme Gruneisen à Mme Heitzler
- Mme Garcette à Mme Fugler

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de désigner M. Bernard Horny en tant que secrétaire de séance, assisté de Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie, en tant que secrétaire auxiliaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité (dont quatre procurations), la nomination de M. Bernard Horny, Adjoint au Maire, et Mme Martine Reininger, Secrétaire de mairie.

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23/03/2018 :

Le Procès-Verbal de la séance du 23/03/2018 est approuvé à l'unanimité, dont quatre procurations (M. Fourquemin, Mmes Hassenforder, Garcette et Gruneisen).

2° / POINT : ACQUISITIONS DIVERSES (installations de voirie – sapeurs-pompiers – atelier communal) :

Installations de voirie :

Comme chaque année, il y a lieu de prévoir un montant de 2.000 € pour l'acquisition de nouveaux panneaux routiers.

Poteau d'incendie :

Comme chaque année aussi, il est inscrit au budget primitif un montant de 6.500 € pour l'acquisition d'un poteau d'incendie.

Sapeurs-Pompiers :

Un crédit de 2.000 € est prévu à l'article 21568 pour du matériel et habillement sapeurs-pompiers.

Atelier communal :

L'acquisition d'une perceuse visseuse à percussion et d'une ponceuse vibrante sont à envisager courant 2018 pour un budget prévisionnel de 600 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer au sujet de ces acquisitions qui sont prévues au Budget Primitif 2018, aux articles 2152, 21568 et 2188.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont quatre procurations (M. Fourquemin, Mmes Hassenforder, Garcette et Gruneisen).

3° / POINT : DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les demandes de subventions suivantes :

- Institution Champagnat : séjour sportif à Vittel pour un élève de Wuenheim : 20 €
- Institution Champagnat : séjour sportif aux Orres pour une élève de Wuenheim : 20 €
- Association des paralysés de France : 40 € en 2017
- Prévention Routière : 46 € en 2017
- Ligue française contre la sclérose en plaques : 40 € en 2017
- Association « Quatre pour Un » : 2.000 € en 2017
- Société des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt : 60 € en 2017

En raison de la difficulté à équilibrer le budget 2018, principalement suite à la baisse drastique des dotations de l'Etat depuis 2012 et à l'augmentation des charges de fonctionnement résultant du poids croissant des normes, des transferts de charges, etc..., le Conseil Municipal, à l'unanimité, dont quatre procurations ((M. Fourquemin, Mmes Hassenforder, Garcette et Gruneisen), décide, pour l'année 2018 :

- de ne plus verser de subvention pour les voyages scolaires, sauf pour les enfants scolarisés dans le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Hartmannswiller-Jungholtz-Wuenheim (RPI) ;
- de ne plus verser de subvention pour les associations extérieures, à l'exception de :
 - Association « Quatre pour Un » : 2.000 €
 - Société des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt : 60 €
 - APALIB-APAMAD : 480 € (déjà accordé en Conseil Municipal du 08/12/2017)
 - Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin : 260 €
 - Groupement d'Action Sociale (GAS) : 170 €
 - Ecole de musique « Au diapason » : 243 €

4° / POINT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 - FORÊT DE WUENHEIM :

Le Conseil Municipal est invité à examiner le budget « forêt » (*annexe 1*). Celui-ci s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- RECETTES	170.722,55 €
- DEPENSES	170.722,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- RECETTES	10.000 €
- DEPENSES	10.000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de le voter au niveau du chapitre autant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation du code des marchés publics ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de comptes à l'intérieur du même chapitre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont quatre procurations (M. Fourquemin, Mmes Hassenforder, Garcette et Gruneisen).

5° / POINT : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 - (M 14) :

Lors de sa séance "toutes commissions" du 12/03/2018, le Conseil Municipal a arrêté les orientations générales pour le budget primitif 2018 – M 14.

La proposition de budget 2018 appelle donc les observations suivantes :

- Intégration des résultats 2017 : le budget primitif 2018 intègre les résultats de l'exercice 2017 visés au compte administratif 2017 (cf. point 8 du Conseil Municipal du 23/03/2018) et procède à l'intégration des affectations de crédit telles que définies au point 9 du Conseil Municipal du 23/03/2018. Cette intégration des résultats évite d'avoir à rédiger un budget supplémentaire. Les modifications éventuelles à intervenir au cours de l'exercice pourront ainsi être prises dans le dernier trimestre 2018 sous la forme de décisions modificatives.

Il est proposé de retenir pour le budget d'investissement 2018, les projets principaux suivants :

- * reports de crédits 2017 (terrain multisports) : 55.000 € TTC
- * projets 2018 :
 - l'aménagement de chemins ruraux (DETR 2016) : 20.000 € TTC
 - l'aménagement de chemins ruraux (DETR 2018) : 18.200 € TTC

- l'accessibilité PMR de la salle des fêtes et de l'église : 30.000 € TTC
 - l'achat de terrain (emplacement réservé POS) : 40.000 €
 - l'extension de l'éclairage public dans le haut du village : 6.500 € TTC
 - la participation pour la construction d'un périscolaire : 10.000 € TTC
 - les acquisitions diverses (installations de voirie – sapeurs-pompiers – atelier) : 11.100 € TTC
- Tous ces travaux et acquisitions ont fait ou feront l'objet de points spécifiques.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'examiner le projet de budget primitif 2018 (*annexe 2*) qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- RECETTES 557.885,58 €
- DEPENSES 557.885,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : (hors opérations d'ordre)

- RECETTES 267.425,91 €
- DEPENSES 267.425,91 €

- de le voter au niveau du chapitre autant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes dans le cadre des limites des montants fixés et conformément à la réglementation du code des marchés publics ;
- d'autoriser M. le Maire à procéder à des virements de comptes à l'intérieur du même chapitre.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont quatre procurations (M. Fourquemin, Mmes Hassenforder, Garcette et Gruneisen).

M. David Burner, Conseiller Municipal, s'est abstenu pour les projets d'extension de l'éclairage public dans le haut du village (6.500 € TTC) et pour la participation à la construction d'un périscolaire (10.000 € TTC).

6° / POINT : FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL 2018 – ENVELOPPE 1 :

Le Gouvernement s'est engagé depuis 2016 en faveur du soutien à l'investissement public local pour accompagner les investissements des communes et des EPCI à fiscalité propre. La loi de finances pour 2018 pérennise ce fonds sous le nom de Dotation à l'investissement public local (DSIL).

Les travaux devront démarrer dès cette année 2018 afin de répondre aux objectifs d'un soutien appuyé aux entreprises du BTP.

La commune de Wuenheim est concernée par le type d'opérations « mise aux normes et sécurisation des équipements publics » et plus particulièrement par la mise en œuvre des Ad'Ap. La salle des fêtes et l'église « Saint-Gilles » sont donc éligibles à ce dispositif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité dont quatre procurations (M. Fourquemin, Mmes Hassenforder, Gruneisen et Garcette) :

- décide le dépôt d'un dossier pour l'opération « mise aux normes et sécurisation des équipements publics » pour la salle des fêtes et l'église « Saint-Gilles »,
- retient et approuve les devis de :
 - Déco-Rangement de Soultz (salle des fêtes) pour un montant de 9.125,00 € HT
 - Atelier du Vieil Armand de Wuenheim (église Saint-Gilles) pour un montant de 3.470,00 € HT

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2018, article 21318.

7° / POINT : FORÊT : RENOUELEMENT DE L'ADHESION PEFC :

Par délibération en date du 14/03/2013, le Conseil Municipal a renouvelé l'adhésion au système de certification forestière PEFC pour une durée de 5 ans, qui est arrivée à échéance le 31/12/2017.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion au système de certification PEFC. Le montant de la cotisation se chiffre à :

- 0,65 € par hectare pour 5 ans
- 20 € de frais d'adhésion pour 5 ans

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal, dont quatre procurations (M. Fourquemin, Mmes Hassenforder, Garcette et Gruneisen).

8° / POINT : DIVERS : NEANT.

La séance est close à 20h45.